



Suppression d'un jour de repos : Une nouvelle attaque contre les salariés

Il s'agit ni plus ni moins de voler un jour de congé à l'ensemble des salariés de ce pays. « Une idée formidable ! » avait déclaré, enthousiaste, le baron Seillière lorsque le gouvernement avait émis cette proposition.

Une « solidarité » exigée uniquement des salariés et des retraités !

Présentée comme un acte de « solidarité nationale », cette journée a la curieuse particularité de ne rendre solidaires que les salariés et les retraités imposables et d'exclure de cette « solidarité du cœur », selon les mots de Raffarin, les professions indépendantes qui n'emploient pas de salarié, les agriculteurs, les commerçants, les médecins, les avocats, etc...

Quant aux patrons, loin d'être appelés à faire un geste, ils en tireront même bénéfice.

Le patronat premier bénéficiaire de cette journée !

Un jour travaillé supplémentaire, non payé au salarié, représente 0,45% de son salaire annuel. Mais le gouvernement limite le reversement du patronat à 0,30%. Ce qui fait que le patronat conservera les 0,15% restant, soit un tiers de l'effort exigé.

Sans compter qu'il profitera aussi du fruit de notre journée de travail.

Pour les fonctionnaires, l'Etat reversera une cotisation équivalente. Quant aux retraités, ils pourront payer pour financer...le plan d'aide aux personnes âgées. Seuls les chômeurs et les retraités non-imposables sont exclus de cet impôt supplémentaire.

Un autre financement aurait été possible.

Pour ne prendre qu'un exemple. Le gouvernement aurait pu renoncer à la récente réduction de l'impôt sur le revenu de 3% afin de consacrer cet argent à améliorer les conditions de vies des personnes âgées.

Mais cela aurait signifié refuser un nouveau cadeau fiscal aux hauts revenus. Ce qui est contraire aux choix sociaux fondamentaux de ce gouvernement.

Et rien ne garantit que cela bénéficie aux personnes âgées !

Quant aux 0,30% reversés rien ne garantit qu'ils servent effectivement à l'embauche d'infirmières supplémentaires dans les maisons de retraite ou à "la modernisation de l'aide à domicile" comme la loi le prévoit.

Ainsi Francis Mer, l'initiateur du recul de l'âge de départ à la retraite, alors ministre des finances, en avait proposé une autre utilité : s'en servir pour que la commission de Bruxelles ne reproche plus à la France son déficit.

Bref, rééditer le coup de la vignette automobile instituée en principe pour les personnes âgées en 1956, mais qui a été détournée de son objectif pour remplir les caisses de l'Etat.

Aider les personnes âgées : un mensonge !

Le gouvernement veut faire croire qu'il se préoccupe des personnes âgées, alors même que les 15000 morts de 2003 ne lui ont pas fait changer d'un iota sa politique d'économies criminelles au détriment des services hospitaliers et autres maisons de retraite.

Ainsi il a supprimé 5500 emplois-jeunes dont bénéficiaient les maisons de retraite. Ce qui fait que cette année il y a moins de personnel dans les maisons de retraite qu'il n'y en avait en 2003 lors de la catastrophe.

Cette journée de travail non payée devrait procurer presque deux milliards d'euros en cinq ans, dont une moitié pour les personnes âgées et l'autre aux personnes âgées handicapées.

Mais dans le budget 2005 ce "Plan vieillesse et solidarité" chargé de le faire a disparu. De plus le crédit de l'assurance-maladie pour les personnes âgées, n'augmente que de 100 millions d'euros par rapport à la moyenne des dernières années et il faudra lui soustraire les 88 millions du "Plan Alzheimer".

Tous comptes faits et refaits, les crédits supplémentaires pour les personnes âgées ne seront que de 12 millions d'euros en 2005.

Ainsi, seul l'équivalent d'une heure de travail dans cette journée devrait bénéficier aux personnes âgées. Pour le reste... on ne sait pas !

Alors concentrer le fait majeur sur l'abandon du lundi de Pentecôte ou d'un jour RTT n'a aucun sens sauf de tenter de nous faire oublier l'essentiel : Se saisir de l'émotion et de l'indignation légitime créées par les 15.000 morts de la canicule pour nous faire travailler un peu plus et donner un cadeau supplémentaire au patronat tout en ne changeant rien de fondamental à la situation des personnes âgées.

La direction GEMS a décidé que le lundi de Pentecôte serait désormais travaillé.

C'est pourquoi la CGT GEMS a refusé de « négocier » quoi que ce soit sur cette journée avec la direction qui d'ailleurs ne le demandait pas.

Et lorsque nous avons demandé si GEMS reverserait l'intégralité du salaire de notre journée de travail à l'Etat. Celle-ci a déclaré que non ! Que chacun juge !

Cette attaque supplémentaire est une raison de plus de participer, avec tous les autres salariés, actifs et retraités à la journée d'action du 5 février prochain.